



DOCUMENTATION À FOURNIR & NORMES

SUPERFICIE MAXIMALE SELON LA GRANDEUR

DU TERRAIN:

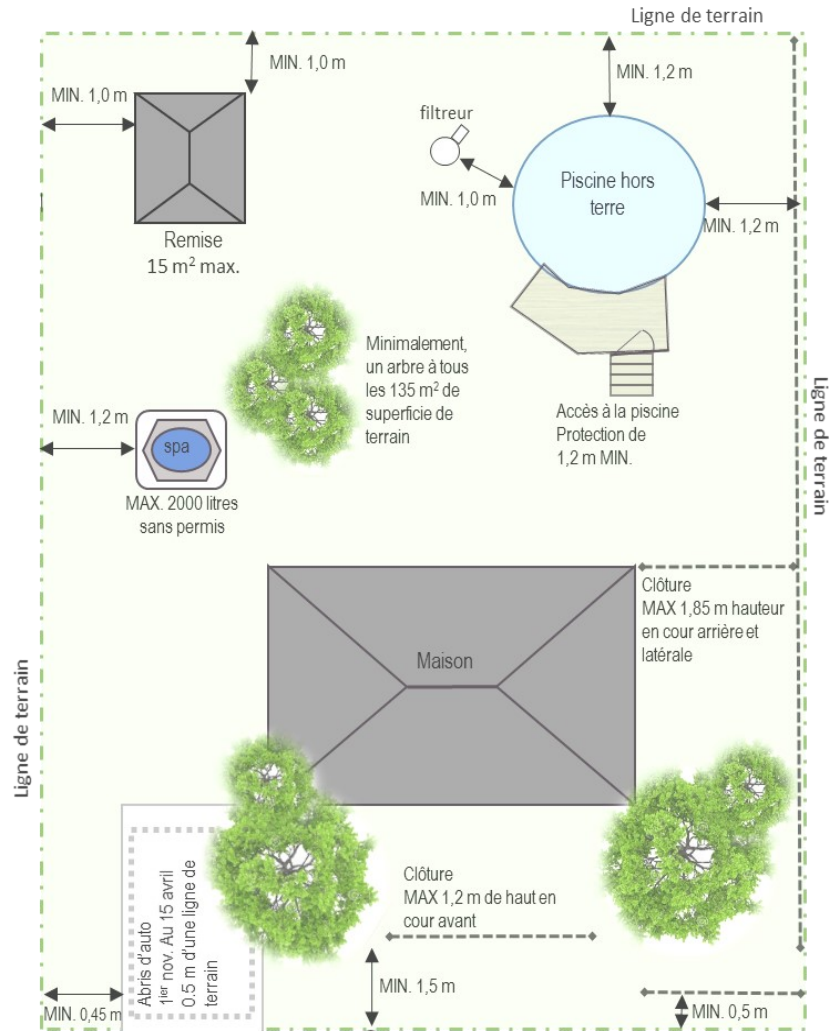
- 15 m² si superficie de terrain < 1000 m²
- 19 m² si superficie de terrain >1000 m² et < 2000 m²
- 23 m² si superficie de terrain > 2000 m²

HAUTEUR MAXIMALE DE LA REMISE :

- Maximum 4,0 mètres pour la toiture
(Mesurée à partir du niveau moyen du sol jusqu'à la partie supérieure du faîte du toit.)
- Maximum 2,44 mètres pour les murs

IMPLANTATION PERMISE:

- Cour latérale ou arrière
- Peut se situer en cour avant secondaire pour les terrains d'angle (coin de rue)



DISTANCES MINIMALES ET MATÉRIAUX:

- 1,0 mètre de toute ligne de terrain

Les matériaux de tout bâtiment autre que le bâtiment principal doivent être similaires avec ce dernier, dans la mesure où ils sont conformes, par leur choix et leur agencement.

Mise en garde : le présent document est un guide et son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles. Il demeure de la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme et toutes normes applicables, le cas échéant. Pour plus de renseignements, communiquez avec le Service de l'urbanisme au

450-536-0303 ou visitez le www.OPARK.CA



DOCUMENTATION À FOURNIR ET NORMES

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS COMPLÉTÉ ET SIGNÉ PAR LE PROPRIÉTAIRE:

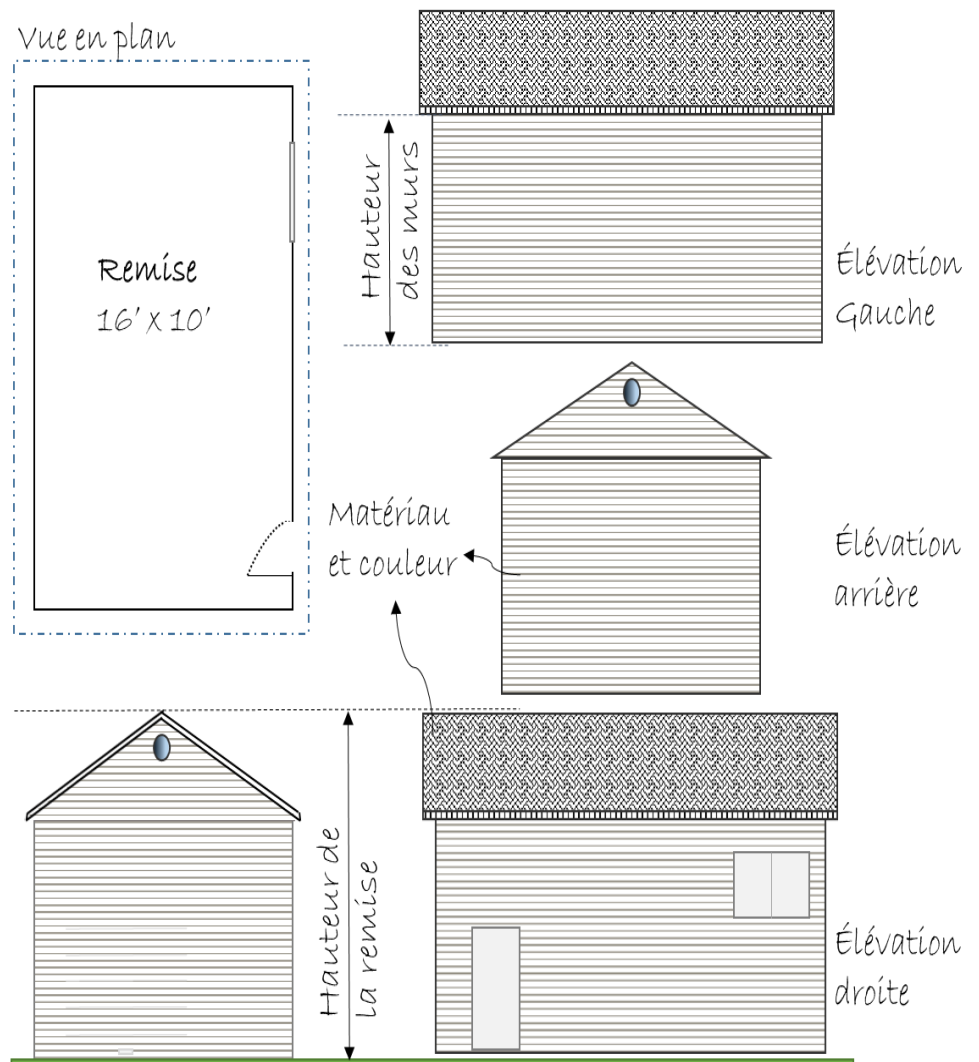
Frais à l'émission du permis 30,00\$

Copie du certificat de localisation indiquant tous les bâtiments existants sur le terrain (croquis 1) incluant

- Emplacement et dimensions de la remise désiré (projetée)
- Distance entre la remise et les limites de terrain

Plan de construction de remise
non obligatoire, peut être fait par
le propriétaire

- Forme et dimension de la remise
- Un croquis en élévation de chaque côté
- Emplacement des portes
- Emplacement des fenêtres
- Type et couleur de revêtement extérieur des murs et toiture
- Hauteur totale mesurée à partir du sol fini
- Échelle du plan proposé
(Exemple : 1/4 po = 1 pied)



Mise en garde : le présent document est un guide et son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles. Il demeure de la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme et toutes normes applicables, le cas échéant. Pour plus de renseignements, communiquez avec le Service de l'urbanisme au

450-536-0303 ou visitez le www.OPARK.CA